



Délibération n°2023_12_07_14

Objet : Rapport et débat d'orientations budgétaires de la Commune - 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 1 décembre 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRault - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

Absents représentés :

Colette MORETEAU pouvoir à Brigitte RODRIGUEZ - Jean-Marc LEÏENDECKERS pouvoir à Francine BOYER - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Laurie BELTRA pouvoir à Fabrice IRANZO - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRault - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL pouvoir à Philippe CATTIN-VIDAL

Absent :

Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget dans le cadre du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le document trace les grandes lignes des actions à entreprendre sur 2024, compte tenu du contexte local et national. Il est présenté au début de l'année et pose les bases du budget primitif 2024, qui sera proposé ultérieurement.

Le débat permet au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- De connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- D'évoquer l'évolution de la pression fiscale s'il y a lieu.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect des dispositions législatives.

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 sont retracées dans le document annexé à la note de synthèse, qui est présenté au cours de la séance du Conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

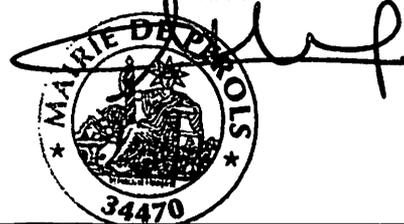
- Prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires 2024 s'est effectivement tenu en séance du Conseil municipal ce jour.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait à Pérols, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

COMMUNE DE
PÉROLS

SOMMAIRE

1. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

1. Les perspectives économiques
2. Le contexte du projet de loi de finances pour 2024
3. Le projet de loi de finances pour 2024
4. Le contexte local

2. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions
2. Endettement

3. HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. L'investissement

4. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE

5. CONCLUSION

PRÉAMBULE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Le budget de la commune de Pérols sera voté en février 2024, sans reprise des résultats et donnera lieu à un budget supplémentaire pour intégrer les résultats 2023, une fois le compte financier unique voté.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 034-213401987-20231207-2023_12_07_14-DE

FINANCES (PLF) 2024

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
2. LE CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024
3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024
4. LE CONTEXTE LOCAL

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2024

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

→ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

- Stabilisation des prix de l'énergie, principal moteur de l'inflation ;
- Ralentissement de l'inflation alimentaire ;
- Tentative de dédollarisation du monde en raison de l'utilisation du dollar comme arme de pression politique et de la hausse des taux d'intérêt qui le renchérit pour les pays émergents :
 - émergence d'un système de règlement électronique interbancaire chinois alternatif au système swift, coopérative contrôlée par les occidentaux,
 - diminution des échanges en dollar au profit du yuan (renminbi).

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2024

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

→ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ET NATIONAL

- Des bénéfiques records pour de nombreuses entreprises européennes notamment pétrolières ;
- Des incertitudes sur la croissance (prévision 1 % en 2024 et 1,5 % en 2025)* ;
- Une décélération de l'inflation attendue (prévision 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025)* ;
- Des indicateurs au rouge concernant l'activité économique ;
- Un relèvement des taux directeurs de la banque centrale européenne à des niveaux jamais atteints (4%) pour contrer l'inflation ;
- Ralentissement de la dynamique de croissance prévue à 1,2 % en 2024 contre 0,8 % en 2023 ** ;
- Inflation persistante, estimée à 3 % en 2024 contre 4,8 % en 2023 ** ;
- Augmentation continue de la dette publique (État et Sécurité Sociale).

*Source BCE (Banque Centrale Européenne)

**Source OFCE (observatoire français des conjonctures économiques)

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2024

2. LE CONTEXTE DU PLF 2024

→ PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

- Les concours financiers de l'État aux collectivités ;
- L'instauration d'un **objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** au niveau national fixé à + 4,8 % en 2023 et à + 2 % en 2024 (IPCH* minoré de 0,5%) ;
- Un « **pacte de confiance** » **supprimé** car trop contraignant et souvent comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

**IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé*

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2024

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

→ PRÉSENTATION DES MESURES

- Poursuite de la **réforme des indicateurs financiers** pour le potentiel fiscal ;
- DGF 2024 : Dotation Forfaitaire (DF) N-1 calée sur les évolutions de population ;
- Coefficient de revalorisation des bases estimé à **4,5 %** ;
- Pérennisation et augmentation du **fonds vert** (soutien à la transition écologique) ;
- Verdissement des dotations notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**) abondée exceptionnellement de +111 M€ ;
- Extension du périmètre d'éligibilité du **FCTVA** aux aménagements de terrain ;
- Fin des dispositifs de soutien liés au coût de l'énergie.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2024

4. LE CONTEXTE LOCAL

La population de Pérols s'est élevée à 9 562 habitants en 2023 ce qui lui a permis de bénéficier de nouveau de la DGF (42 k€) ;

- Le coefficient de revalorisation des bases s'applique sur les locaux d'habitation mais pas sur les locaux à usage professionnel et commercial qui représentent 40 % des bases imposées de la commune d'où une hypothèse prudente d'évolution des bases de **3,5 % en 2024**, 2 % en 2025 et 1,5 % en 2026 ;
- Il est prévu une dynamique stable des mutations foncières sur la commune en 2024.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

- 
1. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS
 2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE
 3. ENDETTEMENT

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions

Les principaux impacts sur le fonctionnement en 2023 :

- Externalisation des centres de loisirs depuis le 1er septembre ;
- Valorisation du point d'indice (3,5 % en juillet 2022 et 1,5 % en juillet 2023) et nombreuses augmentations du SMIC, heures supplémentaires ALSH, saisonniers, 2 ruptures conventionnelles... ;
- Développement du rayonnement et notamment de la politique culturelle ;
- Inflation (denrées alimentaires, fluides...) ;
- Poursuite de l'externalisation du nettoyage des locaux (départs en retraite, DSP...) ;
- Parking Brassens (gestion TaM) ;
- Auto-assurance de la collectivité pour l'assurance du personnel ;
- Effets en année 2 du marché de maîtrise des températures avec intéressement relatif à l'électricité et au gaz (rationalisation des équipements dans le cadre du P3) ;

RÉTROSPECTIVE FINANCIERE

1. Principales évolutions

- **Au niveau des recettes de fonctionnement :**
 - Perte des recettes de fonctionnement et des participations CAF dans le cadre de l'externalisation de l'ALSH ;
 - Recette exceptionnelle de 160 k€ liée aux remboursements par le délégataire de la crèche de la CNRACL 2022 des personnels titulaires transférés par voie de DSP et recettes CNRACL 2023 sur la crèche et le Centre de Loisirs ;
 - Hausse des recettes de Foncier bâti en raison d'un coefficient de revalorisation élevé corrélé à l'inflation (7,1%) ;
 - Recettes de majoration de la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour la 1ère année : 123 k€ ;
 - Recettes de stationnement et des forfaits post-stationnement (FPS) du parking Brassens (44 k€).

FINANCIÈRE

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2023 sur le patrimoine municipal :

- Travaux d'aménagement : pumtrack boulodrome et enfouissement réseaux (192 k€), fin parking encierro (82 k€), sécurisation centre ville (129 k€), mise en lumière du patrimoine (50 k€), espaces verts (168 k€) ;
- Travaux d'aménagement de bâtiments dont **Arènes** (70 k€), **Mairie Annexe** (162 K€), **climatisation du restaurant scolaire de la guette** (81 k€) ;
- **Achat foncier en zone naturelle** (Faïsses) : 94 k€ ;
- **ACI** (attribution de compensation d'investissement) de 356 k€ ;
 - ➔ souscription d'un emprunt de 1 000 k€ pour couvrir ces investissements structurants.
- La fin de l'opération d'aménagement de la **source cave coopérative** (337 k€) fera l'objet d'un RAR, l'entreprise retenue pour réaliser le forage ayant été réquisitionnée par l'État et n'ayant pu intervenir dans la temporalité prévue par la commune.



FINANCIÈRE

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2023 sur l'espace public :

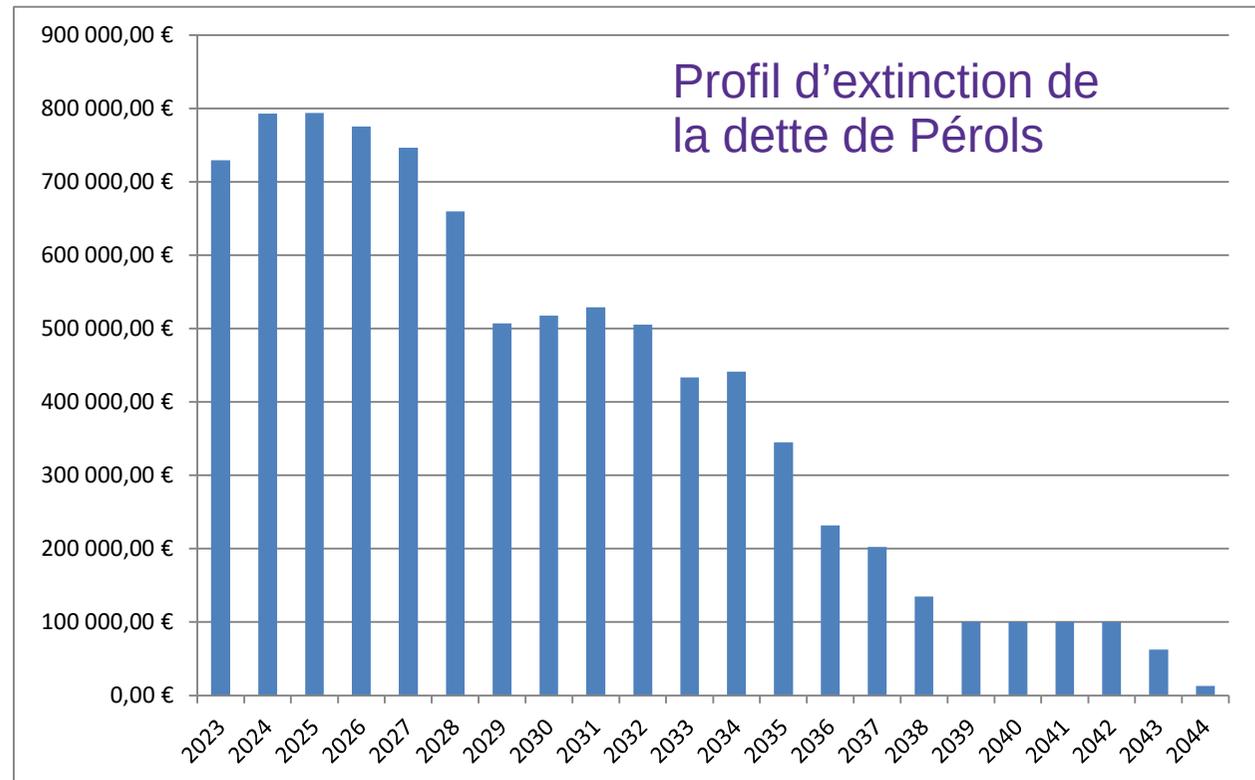
- Réaménagement de la rue du Courreau (362 k€), de la rue Pierre Valadier (324 k€), de la rue des Dauphins (70 k€) ;
- Enfouissement des réseaux secs rue du Pont de Gaze (106 k€), rue de la Galine (75 k€) ;
- Sécurisation des passages piétons et piste cyclable avenue Marcel Pagnol (665 k€) ;
- Pistes cyclables avenue G. Frèche et avenue de Montpellier (160 k€) ;
- Divers espaces verts (42 k€) ;
- Passage en LED de l'éclairage public (870 k€) - plan lumière (3 480 k€ sur 4 ans) ;

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

→ EMPRUNT 2023

La ville a souscrit avec la Banque Postale un emprunt d'un million classé 1A, sur 20 ans à taux fixe à 4,27 %.

3. ENDETTEMENT



PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2024



1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
3. L'INVESTISSEMENT

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La construction du ROB se base sur les **lignes directrices** suivantes:

- **Diminution des dépenses de fonctionnement** (stabilisation des coûts de l'énergie, DSP VITOU, DSP ALSH sur une année complète...) tout en maintenant un **haut niveau de service** ;
- Démarrage des **gros investissements du mandat** (projet avranche, place Carnot, études arènes) ;
- **Optimisation du patrimoine** (vente de biens immobiliers). La prospective est basée sur la cession d'un bien estimé à 312 k€ ;
- Poursuite des recherches de **subventions** ;
- Financement des investissements structurants par **l'emprunt** pour ne pas faire supporter aux péroliers d'aujourd'hui les investissements de demain.

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

Pas de hausse des taux. Pour mémoire les taux votés par la commune s'établissent à

Foncier bâti : **52,82%**

Foncier non bâti : **129,21%**

Un **coefficient de revalorisation de 3,5%** a été retenu pour la prospective en foncier bâti et 5 % en Taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit **12 159 k€** de produit.

La **majoration de la taxe sur les résidences secondaires** est estimée à **127 k€**

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ IMPÔTS ET TAXES

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) : stabilité (100 k€) ;
- Dotation de solidarité communautaire (**DSC**) : stabilité (13 k€) ;
- **Taxe sur l'électricité** : 290 k€ ;
NB : toutes les composantes de la Taxe sur l'électricité dont la part communale à partir de 2023 sont regroupées sous une nouvelle dénomination « accise sur l'électricité ». Cette taxe, toujours prélevée par les fournisseurs d'électricité, sera versée directement aux services fiscaux de l'État qui reversent ensuite aux collectivités la part qu'il leur revient ;
- **Taxe additionnelle aux droits de mutation** (750 k€) : stabilité – pas de diminution des transactions prévue sur Pérois en dépit d'un contexte plutôt morose ;
- **Impôt sur les spectacles** (116 k€) ;
- Taxe locale sur la publicité extérieure (**TLPE**) : en baisse (165 k€) ;

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LES DOTATIONS

- **La dotation forfaitaire** de la commune est estimée à **40 k€** ;
- **La Dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR)** est stabilisée sur la durée de la prospective (**133 k€**) ;
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** est estimée à **25 k€** en 2024 ;
- **Les autres dotations (participation école de musique, CAF...)** sont en baisse en raison de la perte des participations CAF ;

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LES AUTRES PRODUITS

- **Les autres produits de gestion courante** : les loyers (48 k€),
- **Les produits des services** diminuent en raison de l'externalisation des ALSH. Ils sont estimés à **588 k€** - Néanmoins la commune maintient sa volonté de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire, malgré l'inflation,
- **Les atténuations de charges** : la commune a décidé de passer en auto-assurance, après étude des cotisations versées à l'assurance du personnel et des recettes perçues. L'évaluation pour 2024 est effectuée en fonction des accidents et longues maladies déjà déclarées au titre des anciens contrats soit **95 k€**.

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

Hypothèses retenues

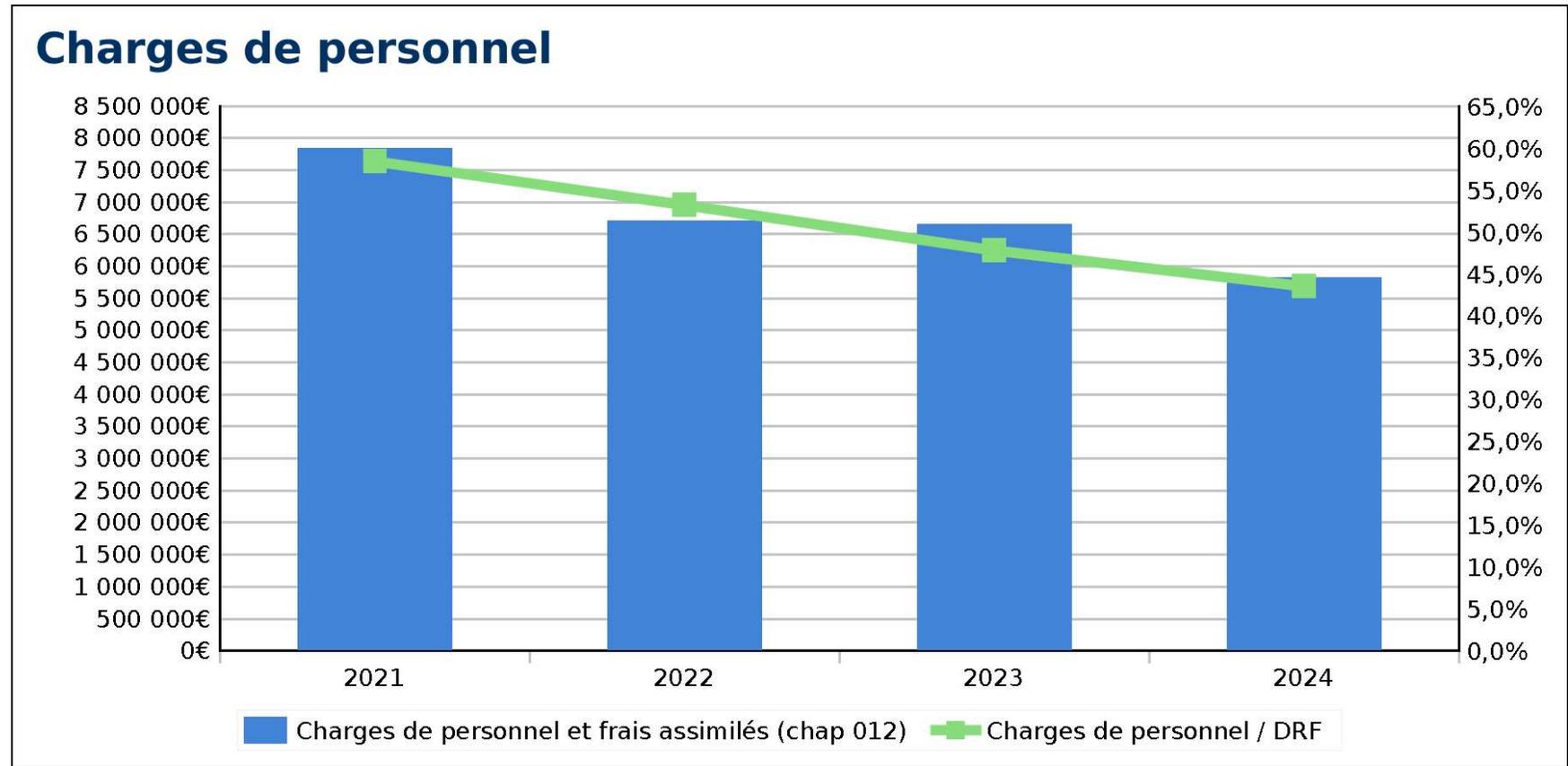
- Charges à caractère général (3 700 k€)
 - Impact sur une année entière de la DSP ALSH ;
 - Gestion du parking Georges Brassens par la SPL TAM pour **44 k€** ;



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

- Charges de personnel (5 900 k€) :
 - impact de la DSP ALSH
 - Glissement Vieillesse Technicité – GVT - (impacte l'augmentation du salaire moyen des fonctionnaires) : hypothèse 1,2% par an ;
 - + 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 ;
 - Prise en compte de l'**évolution professionnelle des agents** ;
 - Activation de la **mobilité** interne et la polyvalence sur les secteurs par des cycles de formation et le renfort de la transversalité entre pôles et services ;

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

Autres charges de gestion courante (1 390 k€) :

- Compensation pour service public dans le cadre de la gestion déléguée des crèches (281 k€), de l'ALSH (792 k€) et du complexe sportif Marius Vitou (coût net 10 k€) ;
- **Attribution de compensation** : stabilité (1 600 k€) ;
- **Amende loi SRU estimée à 170 k€** en l'attente de précisions ;
- **Accentuation de la participation de la commune au CCAS** (subvention de 160 k€).
- Le reste est constitué des subventions aux associations (enveloppe reconduite à l'identique), aux caisses des écoles...



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

CONSTRUCTION DU PPI 2024-2026

Opérations courantes	2024 800 à 900 k€	2025 800 à 900 k€	2026 800 à 900 k€
Opérations spécifiques	2024	2025	2026
Dont AP/CP estimation AMO	Avranche : quai et parvis des 4 canaux 1 002 k€	Avranche : suite + création parc des 2 étangs - 861 k€	Avranche : suite parc + parking 758 k€
SECTEUR ARÈNES (AMO : 75 k€ en 2024)			



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

DÉTAIL DES OPÉRATIONS COURANTES 800 à 900 k€/AN

ÉCOLES
env. 100 k€

CIMETIÈRE
env. 120 k€

FAÇADES
70 k€

INVESTISSEMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT
COURANT DES SERVICES (refonte informatique,
mobilier et matériel, levés topographiques...)
Env. 200 k€

BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS
env. 400 k€



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

DÉTAIL DES PRINCIPALES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES 2024

<p>RAR Fontaine - place Général De Gaulle 337 k€ ---- Recette : 150 k€ de fonds de concours Métropole</p>	<p>ACI 356 k€</p>	<p>Achat de foncier (725 k€) Penlae, ancienne mairie... ---- Recettes : Ventes immobilières / Penlae sous condition de fonds Barnier</p>	<p>Aménagements structurants théâtre de verdure (200 k€) salle Abric, ...</p>	<p>Place CARNOT (840 k€) ---- Subvention de 100 k€ demandée auprès du Département</p>
---	-------------------	---	--	---



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

DÉTAIL DES PRINCIPALES OPÉRATIONS VOIRIES 2024



HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

→ FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont principalement constituées par :

- Le **FCTVA** (Fond de Compensation de la TVA) de l'année N-1,
- La part de la **taxe d'aménagement** perçue par la Métropole,
- La **dotation aux amortissements** et l'**autofinancement**,
- Le **virement de la section de fonctionnement**,
- La recherche active de **subventions et fonds de concours** auprès des partenaires,
- **La vente de foncier**,
- **Le recours à l'emprunt** : la prospective laisse apparaître de bonnes marges de manœuvre permettant le recours à l'emprunt avec la fin d'un emprunt en 2026, un en 2027 et 3 en 2028.

FINANCIER – PROSPECTIVE

1. HYPOTHÈSES D'ENDETTEMENT
2. L'ENCOURS DE LA DETTE
3. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE
4. LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
5. LES ÉPARGNES



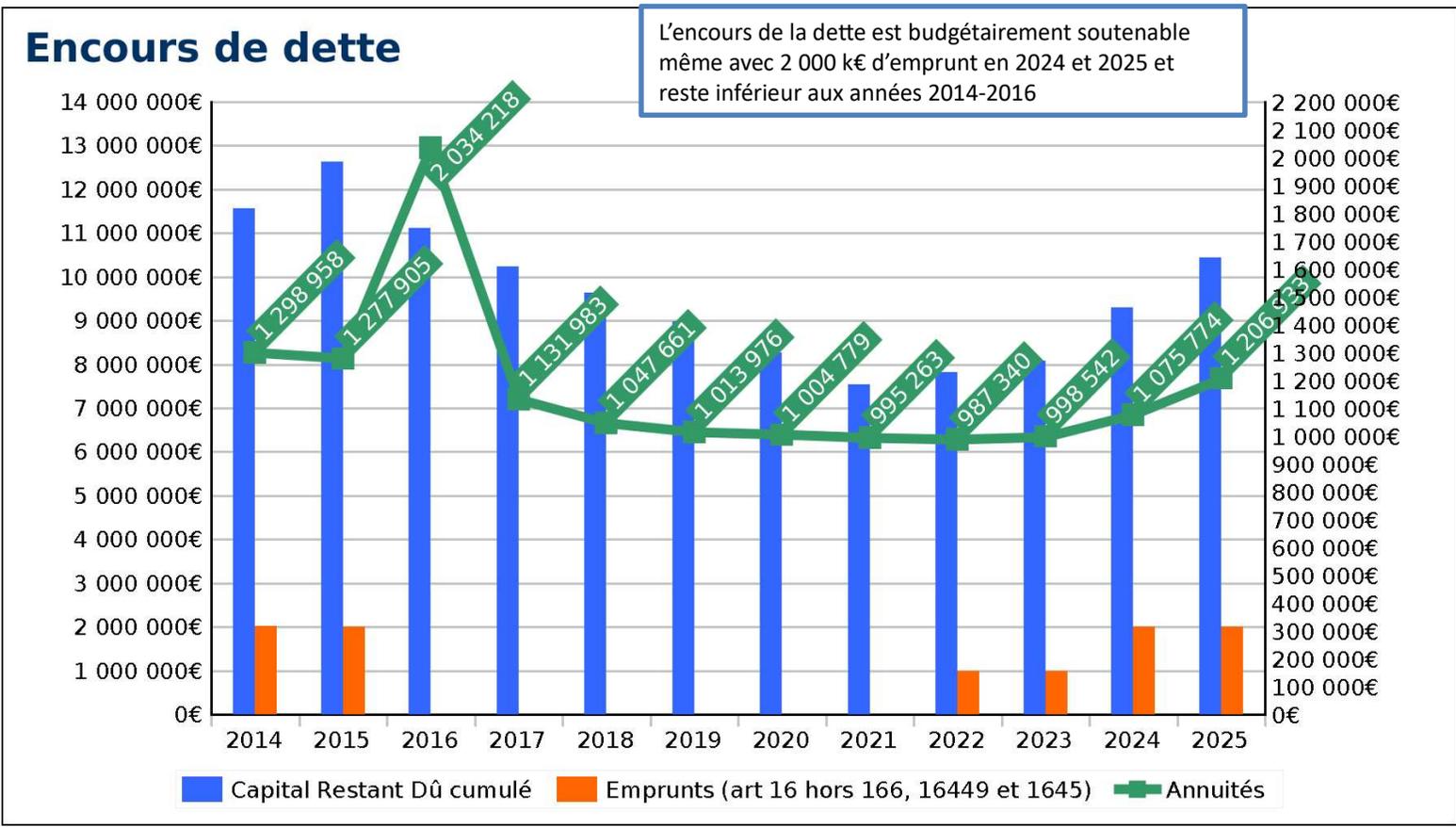
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. HYPOTHÈSES D'ENDETTEMENT

→ RECOURS A L'EMPRUNT

Hypothèse retenue :

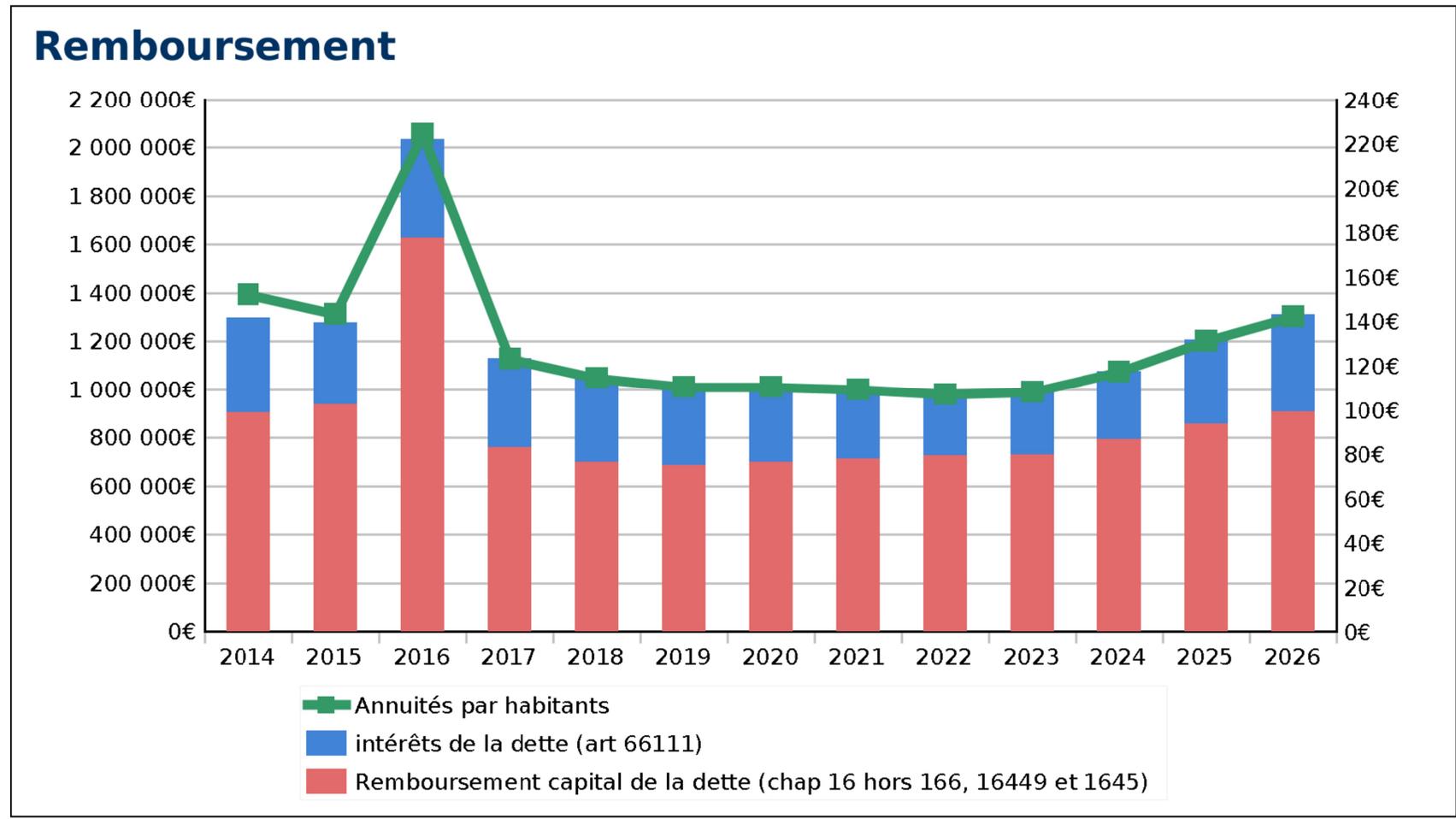
2 000 k€ d'emprunt de 2024 à 2025 pour financer le principal projet de la commune (l'Avranche) tout en poursuivant les investissements structurants communaux





ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

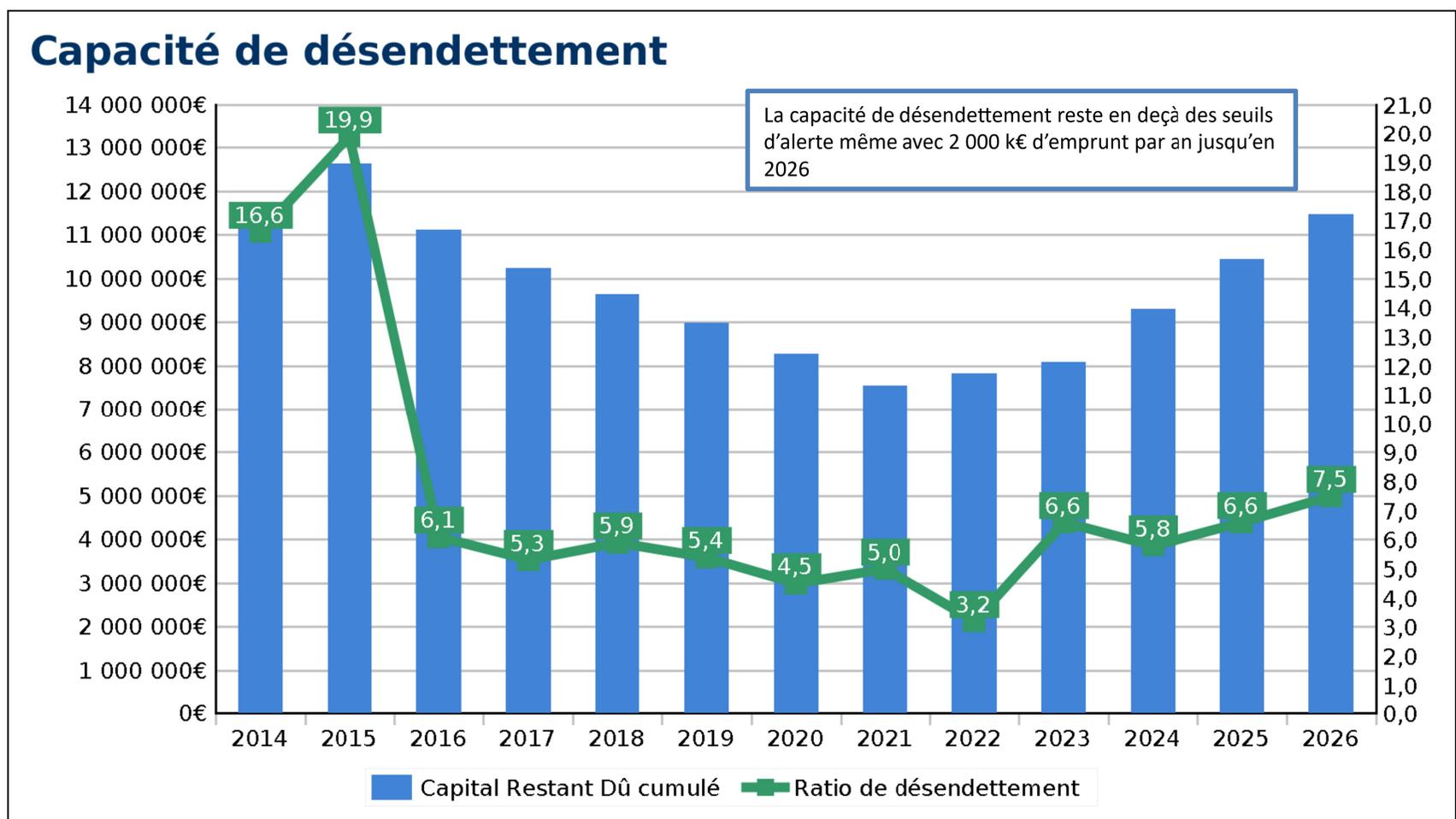
3. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE





ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

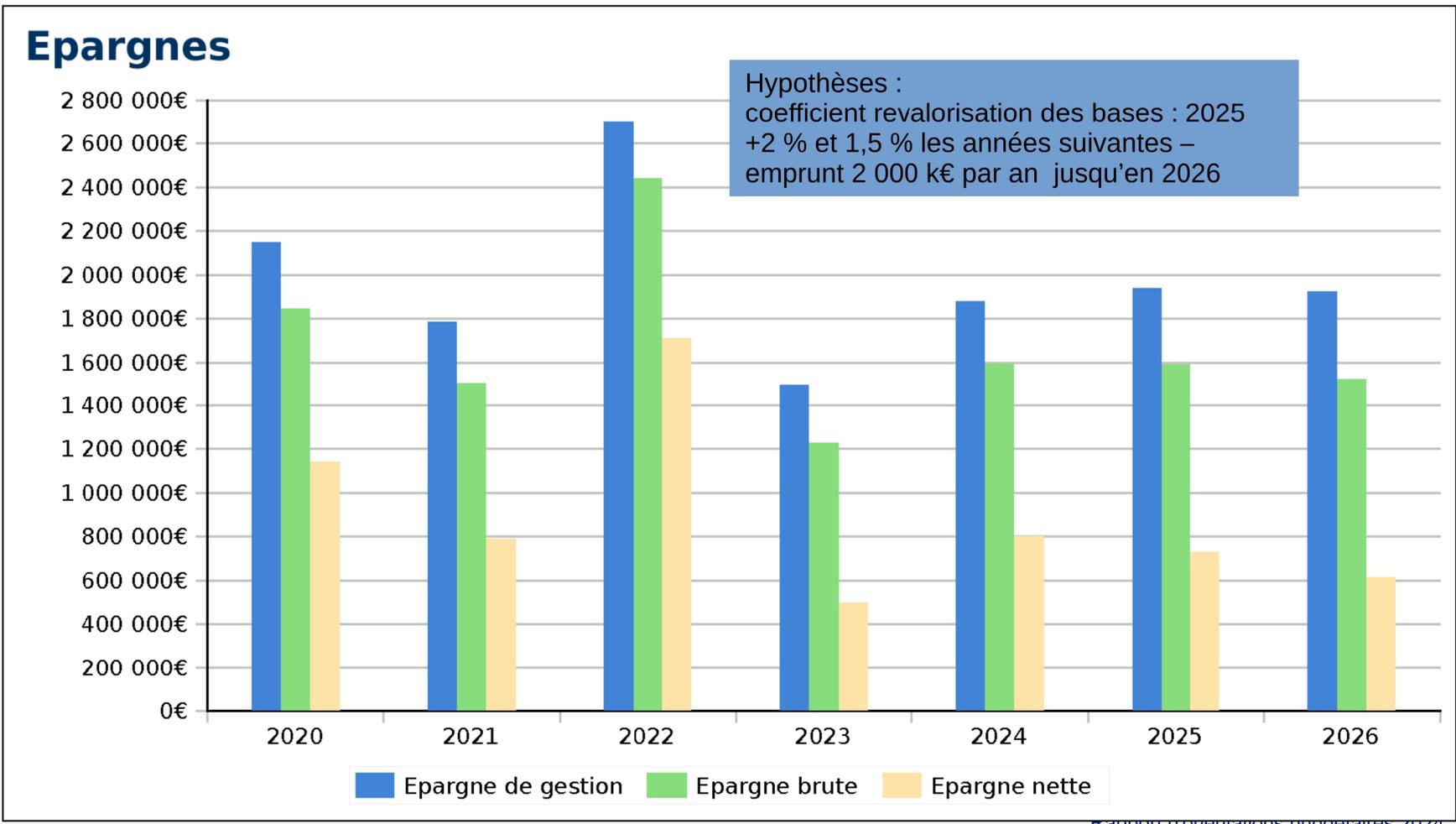
4. LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT





ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

5. LES ÉPARGNES



CONCLUSION





CONCLUSION

Le mi-mandat correspond classiquement à une période d'investissements massifs des collectivités. La Ville de Pérols ne fait pas exception avec l'intensification des projets structurants pour la commune accompagnée d'une nécessaire montée en puissance de l'emprunt pour permettre la réalisation des investissements effectués pour l'avenir des péroliens.

La commune devra toutefois accentuer la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement par un suivi rigoureux des DSP souscrites, la poursuite de la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement tout en respectant les nombreuses contraintes induites par les différentes réglementations (environnementales, sécuritaires...).

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 034-213401987-20231207-2023_12_07_14-DE



MERCI À TOUS



PORTE D'OR
DE LA CAMARGUE

*Pérols met l'accent
sur les finances !* | **Pérols**